

# Pour un NON syndical à cette Constitution

Le projet de traité constitutionnel européen soumis à référendum englobe les champs économique et social et concerne directement les intérêts des salariés et l'avenir des services publics. L'indépendance syndicale ne saurait ici être neutralité, passivité ou abstention dès lors qu'un danger objectif et concret pour les salariés s'avance, et qu'une consultation qui n'est pas électorale mais référendaire (OUI ou NON) permettra de le repousser. Pour nous, pas question de rester neutres alors qu'un oui au référendum entraînerait une Europe encore plus libérale. C'est pourquoi nous avons proposé au dernier Conseil National que le SNUipp appelle à voter NON, et que cet appel soit défendu et expliqué dans notre presse syndicale. Notre proposition a été repoussée par la majorité du C.N. C'est donc en tant que courant d'orientation que nous appelons les collègues à voter NON.

## Un traité dangereux

Ce traité, qui primera sur tous les textes nationaux (art. I-6), mérite d'être lu. Elaboré par une commission non élue présidée par Giscard, il institutionnalise les politiques auxquelles nous avons dû résister ces dernières années. Ses valeurs fondamentales sont explicitement la « *libre circulation des capitaux* », une « *économie ouverte de marché* », « *hautement compétitive* », par « *la concurrence libre et non faussée* ».

Sa 2<sup>ème</sup> partie reprend une Charte des droits fondamentaux déjà qualifiée d'inacceptable à l'époque par notre syndicat. Elle n'apporte aucune garantie réelle aux salariés. Au contraire, que ce soit sur le temps de travail, la protection sociale, les droits des femmes, le travail des enfants ou la laïcité, la formulation des droits est si vague et si ambiguë que cette charte apparaît plutôt comme le moyen de remettre en cause tous ces acquis.

Sa 3<sup>ème</sup> partie développe un projet de société très libérale auquel elle donne valeur constitutionnelle. Ses rédacteurs entendent livrer les services publics, vaguement requalifiés « *d'intérêt économique général* » à la concurrence du marché, et annoncent même que « *Les Etats membres s'efforcent de procéder à la libéralisation des services au-delà de la mesure qui est obligatoire...* » (art. III-148). Alors que l'article III-210 interdit toute mesure volontariste d'harmonisation du droit du travail des Etats membres, le III-209 affirme que c'est le « *fonctionnement du marché qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux* ». La concurrence exacerbée entre travailleurs et systèmes sociaux tirera l'ensemble vers le bas.

Un discours pernicieux est toutefois diffusé, qui affirme en substance : " ce texte est mauvais, mais il faut voter oui quand même pour prix de la construction européenne, on fera mieux plus tard ". Ne soyons pas naïfs : l'unanimité requise des 25 pays pour la révision de cette Constitution empêchera toute modification dans un sens progressiste, et « *Le présent traité est conclu pour une durée illimitée* » (art. IV-446).

## Le NON : une cohérence nécessaire de l'analyse syndicale

Les militant(e)s du courant *Ensemble* n'ont pas attendu pour dénoncer ce projet de traité. Lors du congrès de Seignosse, nous avons pesé de toutes nos forces pour que le

congrès adopte l'amendement suivant : « *Le SNUipp se prononce clairement contre cette constitution libérale, dont l'adoption amplifierait le mouvement d'alignement par le bas des droits sociaux. Il met en garde contre le caractère quasi-irréversible des reculs que son adoption entraînerait* ». Nous souhaitons défendre ici un appel strictement syndical, en dehors de toute considération sur les options politiques de la construction européenne elle-même : ce traité est calamiteux pour les salariés, c'est notre responsabilité et notre devoir de syndicalistes de le combattre. Les collègues ont le droit d'être informés de notre analyse, d'être alertés des dangers que feraient courir cette constitution si elle était adoptée. C'est pourquoi nous vous invitons le 29 mai à vous mobiliser pour voter NON au projet de traité constitutionnel européen.

Michel BOUFFIER, Brigitte BRE-BAYLE, Katia CALDERER, Catherine CLIDIÈRE, Sandrine DIEBOLT, Jacques DURAND (cs 06), Stéphane JULIEN (SN), Valérie MICHEL, René PETITPRETRE, Pascal SEPPECHER (cs 06)

site <http://www.snuipp-ensemble.org>

[Publié dans *Ensemble* n°39 et *Fenêtres sur cours* suppl. au n°270 (mai 2005).]